

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 02 septembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 02 septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 29 août 2024

Membres qui ont pris part aux délibérations : 08 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Marie-Rose MIRABEL

Procurations : Laurent NORMANDIN-VARENNE donne pouvoir à D. BERAUX, Sylvie POMIER donne pouvoir à C. GENOVESIO

Excusés : José GOUVEIA, Julien COYART, Alain MALGOUYRES,

Secrétaire de séance : Marie Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- ✓ **Prestation voirie Agglomération Agen**
- ✓ **Bons « cadeau » Noël 2024**
- ✓ **Validation rapport CLECT**
- ✓ **Motion nucléaire site de Golfch**
- ✓ **Dénonciation convention « paie à façon »**

- ✓ **Questions diverses**
 - **Achat frigo cantine**
 - **Installation borne fixe EDF**
 - **Réserve communale sécurité civile**
 - **Subvention AMF**
 - **Inauguration du 15 septembre**

1. Prestation Voierie Agglomération Agen

Notre commune dispose d'un réseau de voirie important entretenu en grande partie par notre employé municipal.

Cependant en cas de sinistre majeur ou si notre employé n'est pas totalement disponible car appelé sur d'autres chantiers d'entretien des bâtiments communaux, Mme le Maire propose de faire appel aux services de l'Agglo d'Agen qui peuvent effectuer des prestations d'entretien de voirie et d'assistance en maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire propose donc aux élus de signer avec l'Agglomération d'Agen, une convention relative aux prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la commune de SAINT CAPRAIS DE LERM, convention qui est réputée conclue à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024.

Mme le Maire précise qu'elle souhaiterait faire intervenir les services de l'agglo pour l'entretien des routes de Puymirol et route de Sauvagnas (entretien voirie et avaloirs)

Les élus sont favorables à l'unanimité et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer cette convention et mandater l'Agglo d'Agen pour tous les travaux qu'elle jugerait nécessaires.

2. Bons « Cado » Noël 2024

Comme l'an passé Mme le Maire souhaite faire bénéficier les employés municipaux de bons cadeaux pour Noël. Le même montant de chèque cadeau sera versé à chaque employé quel que soit le temps de travail.

Les élus sont favorables à l'unanimité.

3. Validation rapport CLET

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), s'était réunie le 28 juin 2022 pour se prononcer sur l'évaluation des charges liées aux transferts et détransferts consécutifs à la fusion de la PAPS avec l'Agglo d'Agen

L'évaluation initiale des charges d'entretien de la voirie des communes de l'ex-CCPAPS faite en 2022 a été revue en 2023

Dans la lignée du rapport rendu le 20 octobre 2023, la CLECT s'est de nouveau réunie le 11 juillet 2024 afin de tenir compte des nouvelles pertes de dotations subies en 2024 (année n+2 de la fusion) et de revoir une nouvelle fois l'évaluation des charges d'entretien de la voirie des communes de l'ex-CCPAPS.

Les communes membres de l'AA sont appelées à se prononcer sur cette nouvelle évaluation des charges.

Mme le Maire demandent donc aux élus de se prononcer :

A l'unanimité les élus décident de rejeter le rapport de la CLECT : Ils ne sont pas favorables à cette nouvelle révision des attributions de compensation déjà ré évaluées l'an passé.

Si en 2023, le budget des communes de la PAPS pouvait être fortement impacté car les montants de dotation annoncés lors de la fusion étaient erronés, en 2024, les montants des dotations sont connus, les attributions de compensation ne servent pas à compenser le DGF, le montant de DGF des communes concernées est bien supérieur à celles des autres communes de l'Agglomération d'Agen de la même strate.

4. Motion nucléaire site de Golfech

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de candidature de la centrale de Golfech à l'accueil d'un EPR

Dans le cadre du projet national EPR2, 3 nouveaux EPR seront construits sur le territoire français, et dans le sud-ouest les sites de BLAYE et GOLFECH se sont portés candidats.

Le site de Golfech a été aménagé pour accueillir 4 tranches, c'est donc naturellement que la Communauté des Deux Rives a délibéré début 2024 pour soutenir le projet de candidature de la centrale de Golfech à l'accueil d'un EPR

La candidature de Golfech, portée par la Communauté des Deux Rives, est également appuyée par le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, les Chambres de Commerces et d'Industrie de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

L'Agglomération d'Agen a délibéré le 20 juin dernier en affirmant son soutien pour ce projet.

Aujourd'hui, la commune de Saint Caprais de Lerm doit se positionner sur ce projet d'accueil de deux EPR sur le site de Golfech

Mme le Maire demande donc aux élus de donner leur avis sur ce projet :

Les élus sont favorables à l'unanimité mais mandatent Madame le Maire pour demander à EDF et aux responsables de la candidature de Golfech que soient précisées, dans le dossier de candidature :

- Les améliorations de sécurité apportées par la technologie EPR2 par rapport à l'existant,
- Les modalités d'adaptation de la centrale au changement climatique (conditions de modalisation des ressources en eau notamment),
- La répartition économique et fiscale entre les territoires concernés par la CLI (Commission Locale d'Information) de Golfech et porteurs de cette candidature

5. Dénonciation convention paie à façon

Depuis plusieurs années, la commune de Saint Caprais de Lerm, conventionne avec le Centre de Gestion du Lot-et-Garonne pour le service « paie à façon ».

Au vu de l'augmentation significative de cette prestation passant 10€ par bulletin comprenant l'expertise RH et assistance juridique en 2023, à 45€ par bulletin, avec l'assistance juridique, la commune de Saint Caprais de Lerm, souhaite dénoncer cette convention au 31 décembre 2024, date de la fin de la convention.

Les élus sont donc favorables à l'unanimité à dénoncer la convention.

La secrétaire de mairie en poste a suivi une formation de paie et établira donc à compter du 1^{er} janvier 2025 la paie des employés municipaux et élus. Mme le Maire va demander au CDG que sur les 3 derniers mois de l'année 2024 Mme Dupas puisse effectuer cette paie en doublon avec les services paie du centre de gestion.

6. Questions Diverses

➤ Achat Frigo cantine

Le frigo de la cantine présentait des signes de fatigue depuis quelques mois. Aussi, par sécurité et pour éviter tous soucis pendant l'année scolaire, ce frigidaire a été remplacé par un frigo professionnel. La facture s'élève à 1704.92 € HT

Le vieux frigo a été transféré à la salle des fêtes car le frigo américain installé à la cuisine de la SDF est en panne et n'est pas réparable

Un devis de remplacement de ce frigo a été établi pour 2427.99 € HT. Il s'agit d'un réfrigérateur professionnel, plus large, à double porte, et donc plus adapté aux besoins des repas servis à salle des fêtes.

Les élus sont favorables à l'achat de ces 2 frigos

➤ Réserve communale sécurité civile

Sujet non traité ce jour, il est reporté au conseil municipal d'octobre 2024

➤ Installation borne fixe EDF

Pour chaque festivité en extérieur (fête du village, des écoles, marché gourmand...), la commune devait faire installer un compteur de chantier qu'EDF facturait 315 € à chaque pose.

Pour éviter ces dépenses répétitives, la commune a décidé de faire installer une borne fixe qui sera mise en service à distance par EDF à la demande.

L'installation de cette borne (environ 1500€) et des prises fixes est en cours. La validation du consuel est obligatoire pour cette implantation, qui nous l'espérons sera opérationnelle pour la fête du village début octobre.

➤ Bac à graisse

Courant septembre, une personne ayant loué la salle des fêtes a reculé par mégarde sur le bac à graisse situé devant la cantine. Le couvercle de la fosse s'est effondré sous le poids du véhicule.

L'administré a fait une déclaration à son assurance.

Le couvercle ne peut pas être remplacé, il est nécessaire de changer la fosse, le devis s'élève à 4 500 € .

2 expertises d'assurance sont prévues le 10 sept et courant octobre, à l'issue desquelles les travaux débiteront.

Si les délais sont trop longs, il sera nécessaire de veiller au bon fonctionnement de la fosse et envisager sa vidange si besoin.

➤ Subvention AFM téléthon

Les élus ne souhaitent pas verser de subvention à l'AFM considérant que le versement d'une subvention à une association reste une volonté ou un choix individuel et personnel.

➤ **Inauguration du 15 septembre à 11h**

Les élus sont invités à venir installer les tables le vendredi 13 au soir à 19h

➤ **Site Internet Commune**

Le Centre de Gestion assurait jusqu'à présent la maintenance de la prestation du site internet de la commune. (facturée à ce jour 150€ par an).

Compte tenu que ce service ne sera plus assuré à compter du 1^{er} janvier et que le site permet de diffuser de nombreuses informations aux administrés (menus école, festivités, ...) il est nécessaire de maintenir ce service. Aussi, Mme le Maire a contacté plusieurs concepteurs / développeurs de site web et a obtenu 3 devis;

Pour la présentation de ces devis et le vote, Madame Boé Christèle quitte la salle, car elle possède un lien de parenté avec un des candidats

Devis De Prada AGENCY

Création du site internet vitrine : 1800 €
Création d'un nouveau logo : 350 €
Forfait maintenance : 600€ par an
1 session de formation incluse
Forfait : 200€ an pour configuration et hébergement du site

Devis Pierre Legoux

Création du site internet vitrine : 2640 €
Création d'un nouveau logo : 300 €
Forfait maintenance : 40€ ou 50 € par mois selon la formule choisie (basics ou tranquille)
Forfait : 96€ par an pour configuration et hébergement du site

Devis (Panneau pocket)

Pas de création de site, seulement une reprise du site actuel : 1450€
Redevance annuelle : 540€ hors taxe
Hébergement : 540€
Forfait 5 h par an d'assistance : 450€

Les élus sont tous favorables pour retenir le devis de De Prada Agency : 9 voix pour

➤ **Réfection de la route de la courte**

2 devis ont été demandés

DETP : 68 282 €

ESBTP : 86 000 €

Mr et Mme Pitiot et Mme Brouillet vont profiter de ces travaux pour refaire leur entrée de chemin avec des tuyaux de descente plus gros pour une meilleure évacuation des eaux pluviales.

Les élus sont favorables à ces travaux et choisissent à l'unanimité le mieux disant soit DETP

➤ **Projet école musique**

La directrice de l'école a sollicité Mme Maire dans le cadre d'un projet « école de musique » qu'elle souhaite mener avec les 3 classes de St Caprais et l'association MUSIQUENVIE de Bon Rencontre.

Dans l'idée, chaque trimestre, une classe bénéficiera d'une intervention (environ 10 séances pour une classe). L'objectif, à l'issue du trimestre, est que les enfants puissent être capables de jouer un morceau de musique ensemble. Une restitution serait proposée lors du spectacle de fin d'année.

Le cout total du projet est de 4 599 € au total, qui pourrait être partagé entre les 4 partenaires (APE, deux mairies et l'OCCE), cela reviendrait à une participation autour de 1150€.

Madame le Maire précise qu'à ce jour, elle n'a pas connaissance de l'organisation d'un voyage scolaire en fin d'année et qu'une économie de 500 € environ sera faite sur les transports de piscine car un seul bus est nécessaire cette année puisque tous les élèves ne bénéficieront pas de séances de piscine.

Après discussion, les élus sont favorables à verser la somme de 900 € à l'école pour financer ce projet.

➤ **Devis espaces verts rue de l'église**

Lors de sa visite sur site, le paysagiste du CAUE avait conseillé certaines essences pour l'aménagement paysager de la rue et du parvis de l'église.

En tenant compte de ses préconisations, un jeune paysagiste né et habitant sur St Caprais qui s'est récemment installé sur la commune, Mateo Boé (IMAGIN PAYSAGES) a été contacté, proposant un devis de 2641.20 € TTC.

Les élus souhaitent encourager ce jeune du village et valident à l'unanimité ce devis.

M Boé devra cependant assurer le suivi des plantations et l'arrosage si besoin en l'absence de l'employé municipal.

➤ **Subvention Région Bâtiment Imbert**

Madame le maire informe les élus que la subvention de 13 500 € a été versée par la région (bâtiment IMBERT)

➤ **Commerce**

Une administrée a présenté à Mme le Maire un projet d'installation d'un commerce multiservices sur le village. Elle a étudié avec la CCI le projet qui serait viable et elle souhaiterait que la commune lui propose un local.

A ce jour, aucun bâtiment communal ne peut recevoir ce commerce, mais les élus sont favorables à étudier le projet de Mme Dansan.

Mme le Maire informe les élus que le bâtiment où est installé la MAM peut être agrandi et que le projet initial prévoyait l'implantation d'un commerce et d'un cabinet médical.

Les élus ne sont pas défavorables à cette extension qui pourrait être étudiée dans les prochains mois et voir ainsi l'installation d'un commerce.

➤ **Ligne Bus**

Une nouvelle ligne de bus va relier St Caprais à Agen du lundi au vendredi
Départ Saint Caprais le matin 7h10 arrivée Agen Gare 7h50

Retour départ Agen Gare 18h15 et arrivée St Caprais 18h41

Le TAD Transport A la Demande reste possible le samedi, durant les vacances scolaires et du lundi au vendredi les après-midi (réservation obligatoire la veille avant 11h)

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'agglo d'Agen ou en mairie

Date du prochain conseil municipal : Lundi 7 octobre

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close

Délibérations prises :

2024_26 : Prestations entretien voirie assurés par l'Agglo d'Agen
2024_27 : Bons cadeau agents
2024_28 : Rapport CLECT
2024_29 : Projet accueil réacteur EPR à Golfech
2024_30 : Dénonciation convention « paie à façon »

Approuvée à l'unanimité
Approuvée à l'unanimité
10 votes contre / 0 vote pour
Approuvée à l'unanimité
Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Excusé
GOUVEIA	José	Excusé
MALGOUYRES	Alain	Excusé
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Procuration à D. BERAUX
POMIER	Sylvie	Procuration à C. GENOVESIO